

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016  
Date d'impression: 13.09.2017  
000000057512/Version: 1.0  
Page: 1/12



**1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit:** Révélateur Kodak Nexpress, Rouge

**Code du produit:** KH2118600

**Synonymes:** Aucun(e).

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

**1.2.1. Utilisations identifiées:** Toner électrophotographique

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

KODAK, 108/112 Avenue de la Liberté, 94700 Maisons-Alfort

Pour plus d'information sur ce produit, appelez le 01 53 99 30 00 ou envoyez un e-mail à kes@kodak.com.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Disponible, seulement, durant les heures de bureau. EN CAS D'URGENCE, appelez le 01 45 42 59 59.

**2. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):**

Non dangereux selon les réglementations relatives au Système général harmonisé (SGH) et à la communication des dangers.	--	--
---	----	----

**2.2. Éléments d'étiquetage:**

Les données ci-dessous reflètent les exigences légales actuelles. Cependant le produit en votre possession peut présenter un étiquetage différent en fonction de sa date de fabrication.

**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:**

**Contient:** Composant(s) non dangereux ou en dessous de(s) seuil(s) réglementaire(s)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 2/12

**Mentions de danger:**

Non dangereux selon les réglementations relatives au Système général harmonisé (SGH) et à la communication des dangers.

**2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**3. Composition/ informations sur les composants**

Pourcentage de poids	Composant	No.-CAS No. CE N° du registre REACH	Classification selon 1272/2008/EC	Classification selon 67/548/EEC
0 - 75	céramiques, matériaux et produits, substances chimiques	66402-68-4 266-340-9 non disponible	**	**
0 - 95	nonadécaoxyde de dodécafer et de strontium	12023-91-5 234-685-4 non disponible	**	**
0 - 1	dioxyde de silicium	7631-86-9 231-545-4 non disponible	**	**

Texte complet des phrases R- et H-: voir la section 16.

\* Classification de la substance comme listée dans l'annexe VI à la réglementation (CE) No 1272/2008

\*\* Substance non listée dans l'annexe VI à la réglementation (CE) No 1272/2008

**4. Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**4.1.1. Inhalation:** En cas de symptômes, sortir au grand air. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**4.1.2. Peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 3/12

---

**4.1.3. Yeux:** Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**4.1.4. Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Pas d'information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:** Pas d'information disponible.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche..

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**5.2.1. Produits de combustion dangereux:** Oxydes de carbone

**5.2.2. Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Aucun(e).

**5.3. Conseils aux pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Le feu ou la chaleur excessive peut donner des produits de décomposition dangereux.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher le rejet des produits dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Essuyer les déversements à l'aide d'un tissu humide ou les balayer avec précaution dans du papier et les placer dans un récipient po Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle.

**6.4. Référence à d'autres rubriques:** Se référer aux recommandations de la rubrique 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle.

## **7. Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 4/12

---

**7.1.1. Précautions individuelles:** Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.1.2. Prévention d'incendie et d'explosion:** Eviter le contact avec les matières comburantes.

**7.1.3. Ventilation:** Assurer une bonne ventilation générale (10 renouvellements d'air à l'heure sont recommandés).

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des substances incompatibles (voir rubrique 10: Incompatibilité).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'information disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**8.1.1. Contrôle de l'exposition professionnelle:** Non établie

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés:** Pour maintenir la concentration des particules en suspension à un niveau sécuritaire, travaillez soit dans un environnement doté d'un système d'aérage aspirant, soit dans une enceinte d'isolement, ou utilisez tout autre dispositif de contrôle de l'atmosphère.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection des mains:** Porter un vêtement de protection et des gants appropriés au risque d'exposition.

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. L'utilisation de respirateurs nécessitera la mise en place d'un programme qui veillera à ce que ces respirateurs et leur utilisation soient conformes aux réglementations fédérales, provinciales ou locales.

**Mesures de sécurité générales:** Douche de décontamination, rince œil, poste de nettoyage selon les conditions d'utilisation.

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Pas d'information disponible.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 5/12

---

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

**État physique:** solide

**Couleur:** rouge à magenta

**Odeur:** Donnée non disponible

**Seuil olfactif:** Donnée non disponible

**pH:** Non applicable

**Point de fusion/point de congélation:** Donnée non disponible

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Donnée non disponible

**Point d'éclair:** Non applicable

**Taux d'évaporation:** Donnée non disponible

**Inflammabilité (Solide; gaz) :** Donnée non disponible

**Limite d'explosivité, supérieure:** Donnée non disponible

**Limite d'explosivité, inférieure:** Donnée non disponible

**Pression de vapeur:** Non applicable

**Densité de vapeur:** Non applicable

**Densité:** Non applicable

**Hydrosolubilité:** Donnée non disponible

**Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Donnée non disponible

**Température d'auto-inflammabilité:** Donnée non disponible

**Température de décomposition:** Donnée non disponible

**Viscosité:** Donnée non disponible

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 6/12

---

**Propriétés explosives:** Donnée non disponible

**Propriétés comburantes:** Donnée non disponible

#### 10. Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité:** Donnée non disponible

**10.2. Stabilité chimique:** Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**10.4. Conditions à éviter:** Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation..

**10.5. Matières incompatibles:** Aucune avec les matières et contaminants courants avec lesquels ce produit peut raisonnablement entrer en contact.

**10.6. Produits de décomposition dangereux:** Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

#### 11. Informations toxicologiques

##### Effets de l'exposition

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Donnée non disponible

##### Toxicité aiguë

Donnée non disponible

##### Corrosion et irritation

Donnée non disponible

##### Sensibilisation

Donnée non disponible

##### Effets CMR

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 7/12

---

Pas d'information disponible.

**Cancérogénicité**

Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Pas d'information disponible.

**Danger par aspiration**

Pas d'information disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation:** Devrait présenter un faible risque en manipulation recommandée.

**Yeux:** Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

**Peau:** Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

**Ingestion:** Devrait présenter un faible risque par ingestion.

**Données pour céramiques, matériaux et produits, substances chimiques (CAS 66402-68-4):**

**Toxicité aiguë:**

Oral(e) DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

- Dermale DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
- Irritation de la peau: aucun(e)
- Irritation des yeux: aucun(e)
- Sensibilisation (Cochon d'Inde): négatif

**Données pour nonadécaoxyde de dodécafer et de strontium (CAS 12023-91-5):**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 8/12

---

**Toxicité aiguë:**

Oral(e) DL50 (mâle Rat): > 5.000 mg/kg OCDE ligne directrice 401

- Oral(e) DL50 (femelle Rat): > 5.000 mg/kg OCDE ligne directrice 401
- Dermale DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg (Dose maximale testée - aucune preuve d'absorption à ce niveau de dose.)
- Irritation de la peau: légère
- Sensibilisation (Cochon d'Inde): négatif

**Données pour dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9):**

**Toxicité aiguë:**

Oral(e) DL50 (Rat): > 3.200 mg/kg (Dose maximale testée - aucune preuve d'effets à ce niveau de dose., Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.) Écran

- Inhalation CL50 (Rat): > 2,2 mg/l / 1 h (Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.)
- Dermale DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg (Dose maximale testée - aucune preuve d'absorption à ce niveau de dose.)

<b>12. Informations écologiques</b>
-------------------------------------

Les propriétés suivantes sont ESTIMEES à partir des composants de la préparation.

**12.1. Toxicité**

Toxicité pour les poissons: > 100 mg/l évalué

Toxicité pour les daphnies: > 100 mg/l évalué

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 9/12

---

Pas d'information disponible.

**Information écologique supplémentaire:**

Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément aux réglementations locales s'appliquant au type de déchet. N'utiliser que des sociétés de gestion des déchets autorisées et agréées.

**Produit:** Code Déchet: 09 01 99 Déchets non spécifiés ailleurs

**Emballage:** Les flacons et récipients entièrement vidés, après rinçage de préférence trois fois avec de petites quantités d'eau peuvent être revalorisés ou éliminés comme des déchets industriels non dangereux. Le code déchet est 15 01 02 Emballages en matières plastiques.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**14. Informations relatives au transport**

Non réglementé pour tous modes de transport.

Pour plus d'information sur le transport, rendez-vous à : [www.kodak.com/go/ship](http://www.kodak.com/go/ship).

**15. Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**1907/2006/CE Article 59 (1) - Liste des substances candidates soumises à l'autorisation**

Ce mélange ne contient aucun composant qui soit sujet à une autorisation conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

**1907/2006/CE-Annexe XIV - Substances soumises à l'autorisation**

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à une autorisation conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

**1907/2006/CE - Potentielles substances à risque très élevé**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

**1907/2006/CE - Annexe XVII - Restrictions visant certaines substances dangereuses**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 10/12

---

Ce mélange ne contient pas d'ingrédients soumis à des restrictions conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

**Règlement des détergents (648/2004) - Dérogations et tensioactifs à détergents interdits ou restreints**

Ce mélange ne contient pas de substances spécifiées par le Règlement des détergents (648/2004) - Dérogations et tensioactifs à détergents interdits ou restreints

**État actuel de notification**

<b>Systeme de référence</b>	<b>État actuel de notification</b>
TSCA	Tous listés
DSL	Certains non listés
NDSL	Listé(s)
EINECS	Tous listés
ELINCS	Aucun listé
NLP	Aucun listé
AICS	Tous listés
IECS	Tous listés
ENCS	Tous listés
ECI	Tous listés
NZIoC	Certains non listés
PICCS	Tous listés
TCSI	Tous listés

"Ne sont pas tous dans la liste" veut dire que un ou plusieurs composants ne sont pas dans l'inventaire public ou qu'ils sont sujets à des exceptions. Pour plus d'information, veuillez contacter Kodak.

**15.2. Evaluation de la sécurité des produits chimiques**

L'évaluation de la sécurité des produits chimiques n'a pas été effectuée.

**16. Autres informations**

**16.1. Indication des changements**

Des changements mineurs peuvent être présents en raison de composants ou de mises à jour de données réglementaires

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 11/12

---

## 16.2. signification des abréviations et acronymes utilisés

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AICS = Inventaire des produits chimiques en Australie ; CAS = Numéro de registre CAS ; CLP = Classification, étiquetage et emballage ; DSL = Liste intérieure des substances du Canada ; EC = Commission européenne ; EC50 = Concentration efficace médiane 50% ; ECI = Liste des substances chimiques existantes de Corée ; EH40 = EH40/2005 Limites d'exposition professionnelle ; EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS = Liste européenne des Substances chimiques notifiées ; ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon ; SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ; HSA = Code de pratiques pour la sécurité, la santé et le bien-être au travail (Agents chimiques) ; IARC = Centre international de recherche sur le Cancer ; IATA = Association internationale du transport aérien ; IC50 = Concentration inhibitrice 50% ; IECS = Inventaire des substances chimiques existantes en Chine ; IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses ; LC50 = Concentration létale 50% ; LD50 = Dose létale 50% ; mg/Kg = milligrammes par kilogramme ; mg/L = milligrammes par litre ; mg/m<sup>3</sup> = milligrammes par mètre cube ; NDSL = Liste des substances non domestiques du Canada ; NLP = Liste européenne « No Longer Polymers » ; NZIoC = Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande ; PBT = Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ; PICCS = Liste inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines ; ppm = parties par million ; REACH= Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques ; RID = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer ; TSCA = Loi sur le contrôle des substances toxique ; vPvB = substances très persistantes et très bioaccumulables

## 16.3. Les principales références bibliographiques et sources de données

Disponible sur demande

## 16.4. Méthodes utilisées pour la classification des mélanges selon le Règlement (EC) N°1272/2008

Les classifications se font via le jugement d'un expert et/ou le poids poids de l'indice.

## 16.5. Phrases R- et H- correspondantes

Non applicable

## 16.6. Conseils relatifs à la formation

Examen de la Fiche de sécurité avant d'utiliser ce produit.

## 16.7. Information supplémentaire

---

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas, et les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 19.12.2016

Date d'impression: 13.09.2017

000000057512/Version: 1.0

Page: 12/12

---

date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Les renseignements relatifs au bain prêt à l'emploi sont donnés à titre d'information, et sont basés sur un mélange et une utilisation du produit conformes aux instructions.

---